

Nom commercial : Saniculae europ Urtinktur

Numéro de la matière: 258481

Version : 1 / CH

Date de révision: 25.03.14

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 25.03.14

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Saniculae europ Urtinktur

N° d'article 25848100

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2

H225

Classification selon les Directives CE

Classification

R10

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

Conseils de prudence

P210

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P233

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P243

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P370+P378.1

En cas d'incendie: utiliser eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse stable aux alcools ou produits extincteurs en poudre pour l'extinction.

P403+P235

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Nom commercial : Saniculae europ Urtinktur

Numéro de la matière: 258481

Version : 1 / CH

Date de révision: 25.03.14

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 25.03.14

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Phrase(s) de risque

10 Inflammable.

Phrase(s) S

2 Conserver hors de la portée des enfants.

7 Conserver le récipient bien fermé.

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

3. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Extractions des plantes médicinales
Produits médicinaux

Composants dangereux

Éthanol

No. CAS 64-17-5

No. EINECS 200-578-6

Concentration 45.0 - 65.0 %

Classification F, R11

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Écarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler aussitôt un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone, Mousse stable aux alcools, Produits extincteurs en poudre,

Nom commercial : Saniculae europ Urtinktur

Numéro de la matière: 258481

Version : 1 / CH

Date de révision: 25.03.14

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 25.03.14

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); En cas d'incendie, formation de gaz toxiques et inflammables. ; Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Porter un vêtement complet de protection. Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante. Mettre les personnes en sûreté. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Nettoyer.

7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conservé hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Eviter le contact avec le corp. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Consérvé à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales.

Protection respiratoire - Note

nécessaire; Ne pas respirer les vapeurs, l'aérosol ou la poussière. Veiller à une ventilation adéquate.

Protection des mains

Matériau approprié

Gants / résistant à les produits chimiques

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Nom commercial : Saniculae europ Urtinktur

Numéro de la matière: 258481

Version : 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 25.03.14

Date d'impression: 25.03.14

Vêtement de protection anti-feu

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Point d'ébullition

Valeur > 78 °C
Source Banque de données de substances GESTIS
(<http://www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb/index.jsp>)

Point d'éclair

Valeur 21 à 22 °C
Source Banque de données de substances GESTIS
(<http://www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb/index.jsp>)

Pression de vapeur

Valeur < 5.8 kPa
Source Banque de données de substances GESTIS
(<http://www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb/index.jsp>)

Densité

Valeur 0.900 à 0.920
Remarque Relative Density according specification

10. Stabilité et réactivité

10.4. Conditions à éviter

La chaleur

10.5. Matières incompatibles

Les métaux alcalins, De l'ammoniaque, peroxydés, Agents d'oxydation

10.6. Produits de décomposition dangereux

produits de décomposition responsables du danger: Oxyde de carbone, Dioxyde de carbone, vapeurs / gaz inflammables

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Irritant pour la peau et les muqueuses.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Contact avec le produit peut provoquer des irritations des yeux.

Expériences issues de la pratique

Les vapeurs de solvant irritent les organes de la respiration. Provoque des perturbations du système nerveux central et peut conduire à des maux de tête, des troubles respiratoires ou des pertes de conscience. Le produit a un effet anesthésiant. risque d'affections hépatiques.

Autres données

la très longue expérience pratique a montré que manipulé correctement le produit n'a aucun effet nocif ou toxique.

Données toxicologiques spécifiques à ce produit ne sont pas connues.

12. Informations écologiques

12.6. Autres effets néfastes

Nom commercial : Saniculae europ Urtinktur

Numéro de la matière: 258481

Version : 1 / CH

Date de révision: 25.03.14

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 25.03.14

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID****14.1. Numéro ONU**

UN 1293

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

TEINTURES MÉDICINALES

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	3
Carte pour désignation du danger	3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	III
--------------------	-----

Transport maritime IMDG/GGVSee**14.1. Numéro ONU**

UN 1293

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

TINCTURES, MEDICINAL

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	3
--------	---

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	II
--------------------	----

Transport aérien**14.1. Numéro ONU**

UN 1293

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

TINCTURES, MEDICINAL

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	3
--------	---

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	II
--------------------	----

15. Informations réglementaires**16. Autres informations****R-phrases listed in Chapter 3**

11	Facilement inflammable.
----	-------------------------

Hazard statements listed in Chapter 3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
------	---------------------------------------

Nom commercial : Saniculae europ Urtinktur

Numéro de la matière: 258481

Version : 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 25.03.14

Date d'impression: 25.03.14

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.